

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 2 février 2026

L'État se mobilise en Nouvelle-Aquitaine pour accompagner l'excellence environnementale des ports de plaisance

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de la transition écologique (ADEME) Nouvelle-Aquitaine et la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM) renforcent leur partenariat en 2026 pour accompagner les efforts des ports de plaisance en matière de transition environnementale dans le cadre du dispositif « Ports propres ».

La certification européenne « **Ports propres** » vise à développer toutes les opérations qui concourent à l'amélioration de la qualité environnementale des ports. Elle nécessite le respect d'un niveau important d'exigence environnementale sur le long terme, garantissant notamment la maîtrise des déchets et des pollutions des activités portuaires, ainsi que des démarches d'économie d'eau et d'énergie.

En Nouvelle-Aquitaine, **3 ports de la façade Sud-Atlantique sont d'ores et déjà labellisés et 17 sont engagés dans le processus de certification.** Conformément au document stratégique de façade, l'objectif est que le plus grand nombre de ports soient certifiés d'ici la fin de l'année 2028. Les gestionnaires des ports sont accompagnés dans leurs démarches par l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique (APPA), qui compte 70 ports adhérents de Pornichet à Hendaye.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'ADEME et la Direction interrégionale de la mer se sont coordonnées pour apporter à l'APPA un soutien financier de plus de 120 000€ sur trois ans, ainsi qu'un support technique pour accompagner les ports vers cette excellence environnementale. Ce soutien a permis la formation du personnel portuaire à la démarche « Ports propres » et le recrutement d'une animatrice au sein de l'APPA qui va accompagner les ports dans leur mutation vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Au terme de l'accompagnement programmé sur 3 ans, une centaine de personnes auront ainsi été formées, la quasi-totalité des ports aura entamé une démarche environnementale et environ la moitié aura été certifiée « Port propre » voire « Port propre actif en biodiversité ».